WATER FORWARD

Republic of Guinea Water Compact

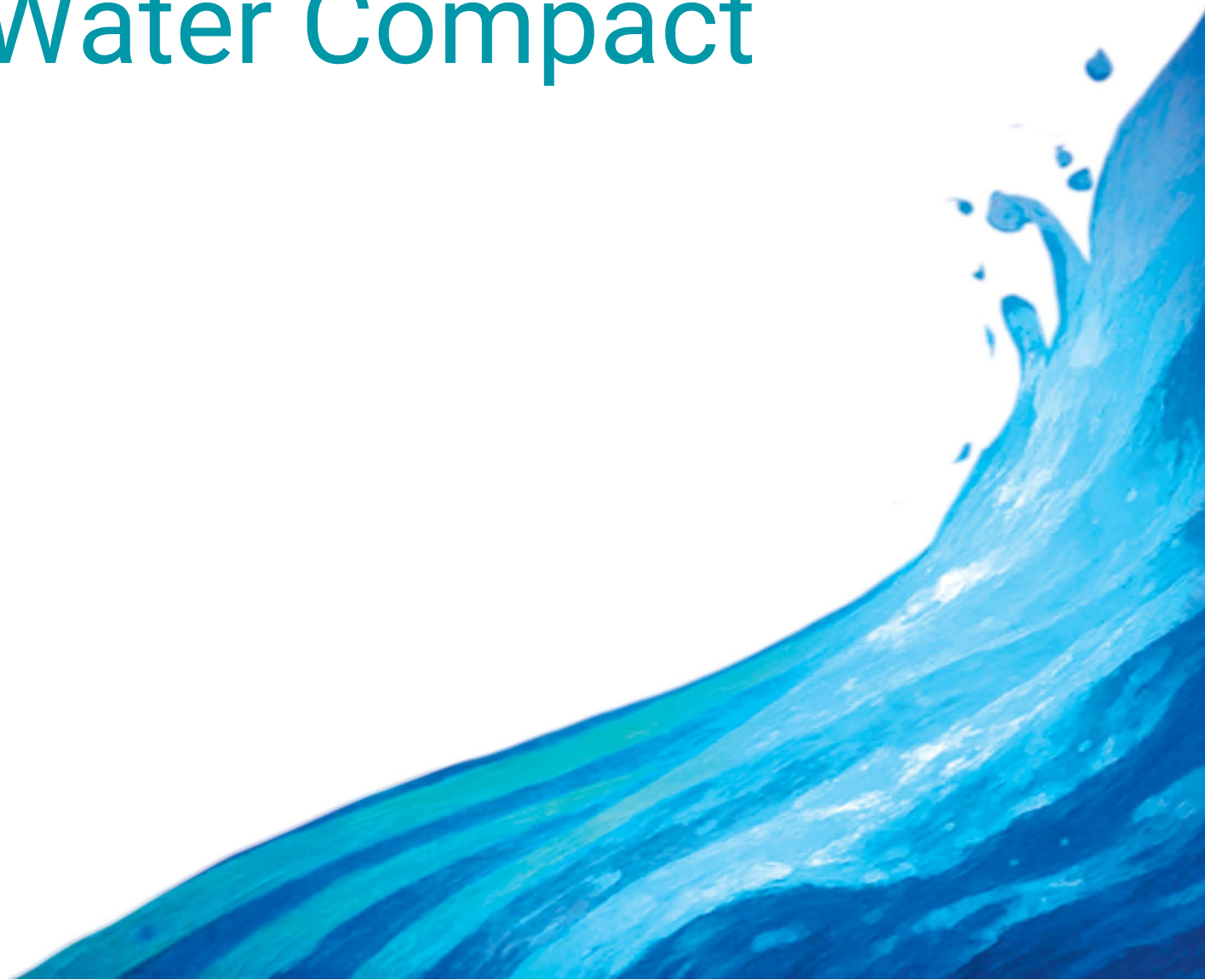

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PACTE NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU

« Eau pour les Populations, Eau pour l'Agriculture, Eau pour la Planète »

Période de mise en œuvre : 2026–2030

Juin 2026

Préparé dans le cadre de l'initiative Water Forward

MESSAGE DE HAUT NIVEAU

La Guinée est le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. Avec 226 milliards de m³ d'eau renouvelable par an et une dotation annuelle de près de 18 000 m³ par habitant, le pays abrite les sources du Niger, du Sénégal et de la Gambie — trois fleuves dont dépendent plus de 300 millions de personnes. Cette richesse hydrologique exceptionnelle coexiste pourtant avec une réalité inacceptable : à peine 23 % de la population accède à l'eau courante, la Société des Eaux de Guinée ne dessert Conakry que 6 à 12 heures par jour, le SNAPE enregistre un déficit de plus de 14.300 points d'eau modernes en milieu rural et semi-urbain et moins de 10 % des Guinéens disposent d'un assainissement géré de manière sûre.

Ce paradoxe d'abondance n'est pas une fatalité. Il résulte de décennies de sous-investissement, de fragmentation institutionnelle et d'une exploitation minière qui dégrade les bassins versants sans contribuer à la protection des ressources qu'elle consomme. Le premier exportateur mondial de bauxite ne dispose même pas d'un cadre réglementaire pour la gestion de l'eau dans le secteur minier.

Ce Pacte National pour la Sécurité de l'Eau traduit la volonté du Gouvernement de transformer cette situation. Il mobilise environ 3,48 milliards de dollars d'investissements sur la période 2026–2030, répartis entre l'État (35 %), la Banque mondiale et la BAD (30 %), les partenaires bilatéraux (20 %), le secteur privé et les ménages (15 %). Il s'appuie sur trois Solutions Évolutives qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques systémiques de changement, ancrées sur le PEAG (~635 millions USD de financement combiné, incluant IDA, BEI, UE, EBI et GEF) comme opération de référence.

Nous appelons l'ensemble des partenaires techniques et financiers, le secteur minier, le secteur privé et la société civile à se joindre à cet effort décisif. Le château d'eau de l'Afrique ne peut plus attendre.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 4
EXECUTIVE SUMMARY 8
1. Introduction et contexte national 12
1.1 Contexte national 12
1.2 Défis majeurs du secteur 13
1.3 Alignement stratégique 14
2. Vision et objectifs à long terme 14
2.1 Vision nationale 14
2.2 Horizon temporel et jalons 15
3. Engagements nationaux et cibles 15
3.1 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1) 16
3.2 Cibles — Eau pour l'alimentation (Pilier 2) 17
3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3) 17
3.4 Indicateurs transversaux 17
4. Piliers stratégiques du Compact 18
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS 18
PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE 20
5. Réformes prioritaires 22
6. Feuille de route de mise en œuvre 23
6.1 Actions prioritaires (2026–2028) 23
6.2 Actions court terme (2028–2030) 23
6.3 Responsabilités institutionnelles 23
7. Financement du Pacte 24
7.1 Besoins d'investissement totaux 24
7.2 Sources de financement 25
7.3 Appel à partenariat et financements innovants 26
8. Coordination, mise en œuvre et partenariats 27
9. Suivi, évaluation et redevabilité 27
9.1 Cadre de suivi-évaluation 27
9.2 Systèmes d'information 28
9.3 Responsabilité mutuelle 28
10. Gestion des risques 28
11. Dispositions finales 30
ANNEXE 1 — Matrice détaillée des réformes par pilier 31
ANNEXE 2 — Cadre de résultats du Compact Eau Guinée 2026–2030 33

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Sigle / Acronyme	Signification
AAAP	Africa Agricultural Accelerator Program (Programme accélérateur agricole pour l'Afrique, IFC)
ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AgriConnect	Initiative de la Banque mondiale pour accélérer la sécurité alimentaire et la création d'emplois agricoles
AgriFARM	Programme du FIDA pour l'aménagement de périmètres irrigués en Guinée
AQUASTAT	Système mondial d'information sur l'eau de la FAO
AREE	Autorité de Régulation de l'Eau et de l'Énergie (Guinée)
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté (CLTS en anglais)
BAD / AfDB	Banque Africaine de Développement / African Development Bank
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement (au sein du MAHH)
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CDN	Contribution Déterminée Nationale (engagements climatiques)
CNE	Comité National de l'Eau (Guinée)
CNT	Conseil National de la Transition (organe législatif de la transition guinéenne)
CWE	China Water & Electric Corporation
DAL	Défécation à l'Air Libre
DNACV	Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DPO	Development Policy Operation (Opération de politique de développement, Banque mondiale)
DSP	Délégation de Service Public
EBI	Export-Import Bank of India (Banque d'Export-Import de l'Inde)

Sigle / Acronyme	Signification
EDG	Électricité de Guinée
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
EIB	European Investment Bank (cf. BEI)
EXIM Bank	Export-Import Bank (Chine / Inde)
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre (statut de certification des villages)
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FVC	Fonds Vert pour le Climat (GCF en anglais)
GCF	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau (IWRM en anglais)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération allemande)
GLAAS	Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (OMS/ONU-Eau)
GNF	Franc Guinéen
IDA	International Development Association (Association Internationale de Développement, Banque mondiale)
IDH	Indice de Développement Humain (HDI en anglais)
IFC	International Finance Corporation (Société Financière Internationale, Banque mondiale)
IWRM	Integrated Water Resources Management (cf. GIRE)
JICA	Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
JMP	Joint Monitoring Programme (Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi eau et assainissement)
MAHH	Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (Guinée)
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency (Agence multilatérale de garantie des investissements)
MIS	Management Information System (Système d'information de gestion)
Mt	Millions de tonnes
MW	Mégawatt

Sigle / Acronyme	Signification
NRM	Natural Resource Management (Gestion des ressources naturelles — Projet BM P168613)
NRW	Non-Revenue Water (eau non facturée / pertes réseau)
ODD	Objectifs de Développement Durable (SDG en anglais)
OFID	OPEC Fund for International Development (Fonds de l'OPEP pour le développement international)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé (WHO en anglais)
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PBC	Performance-Based Conditions (Conditions basées sur la performance, PEAG)
PDACG	Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (IDA)
PDCVR	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz (BID)
PEAG	Projet Eau et Assainissement en Guinée (P179017, 200M USD IDA, approuvé avril 2025)
PIB	Produit Intérieur Brut (GDP en anglais)
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (2016–2030)
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNE	Politique Nationale de l'Eau (2018)
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises
SARITEM	Projet d'appui aux systèmes d'activités rizicoles en territoire de mangrove (AFD)
SDG	Sustainable Development Goals (cf. ODD)
SEG	Société des Eaux de Guinée (opérateur public eau urbaine)
SFN	Solutions Fondées sur la Nature (NbS en anglais)
SIG	Système d'Information Géographique
SMB	Société Minière de Boké
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SSDEPU	Stratégie Sectorielle de Développement de l'Eau Potable Urbaine
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidange

Sigle / Acronyme	Signification
STEP	Station de Traitement des Eaux Usées (ou Station d'Épuration)
SWA	Sanitation and Water for All (Assainissement et eau pour tous)
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USD	Dollar américain (United States Dollar)
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)
WSIP	Water Strategy Implementation Plan (Plan de mise en œuvre de la Stratégie Eau de la Banque mondiale)

EXECUTIVE SUMMARY

The Abundance Paradox

Guinea is the Water Tower of West Africa. With 226 billion m³ of renewable freshwater per year distributed across 1,165 rivers and 23 basins, 14 of which are transboundary, the country sources three of the continent's most critical rivers — the Niger, the Senegal, and the Gambia — on which over 300 million people downstream depend. Per capita water availability stands at 17,771 m³/year, more than ten times the internationally recognized stress threshold.

Yet this extraordinary endowment coexists with a service delivery crisis of exceptional severity. Only 22.9% of Guineans have access to piped water. Safely managed drinking water is estimated at 29% nationally (48% urban, 17% rural) based on PEAG estimates, as the JMP 2025 does not publish safely managed data for Guinea. In Greater Conakry — home to 3.5 million people — the national utility SEG delivers water an average of 6-12 hours per day with 44–48% of production lost (SEG data 2024) to leaks and theft. In rural areas, 20 to 25% of the 19,000 water points registered in the SNAPE network and managed by local authorities are out of service; a current deficit of more than 14,300 modern water points is observed in rural and semi-urban areas. The country ranks 179th out of 193 on the Human Development Index, with 43.7% of its population living below the poverty line.

This paradox is not a resource problem. It is a governance, investment, and institutional problem. And it is solvable — precisely because the water is there.

Strategic Context: Mining Boom, Climate Threat, and a Window of Opportunity

Guinea's economy is undergoing a structural transformation driven by the mining sector. The country is the world's largest bauxite exporter (145.9 million tons in 2024), and the Simandou iron ore project — at over US$15 billion in total investment, with a 650 km trans-Guinean railway and port expansion — will push GDP growth above 10% annually in 2026–2029. Yet mining drives 90% of export revenues while employing virtually none of the population, and the sector extracts water from Guinea's basins without any regulatory framework, fees, or restoration obligations. The bauxite belt around Boké is already degrading community water sources at an accelerating rate.

Simultaneously, the Fouta-Djalon massif — the continental headwater that feeds the Niger, Senegal, and Gambia — is losing forest cover to slash-and-burn agriculture and bushfires. Climate projections indicate a rainfall deficit of up to 36.4% by 2050. Water shortages are already constraining electricity production at the Souapiti dam (450 MW), causing recurrent blackouts in Conakry. The water-energy-mining nexus is no longer theoretical; it is operationally binding.

This convergence of pressures creates urgency. But it also creates a unique window of opportunity: the PEAG (US$200 million IDA, approved April 2025), co-financed by EIB (€220 million), the EU (€26 million grant), EBI (US$170 million) and GEF (US$10 million) for a combined envelope of approximately US$635 million, provides an unprecedented anchor investment. Simandou's fiscal revenues and infrastructure spillovers can be channeled toward water security. And climate finance instruments are directly relevant to the protection of the Fouta-Djalon, a regional public good of continental significance.

Compact Architecture: Two Pillars, Three Scalable Solutions

The Guinea Water Compact is structured around two of the three WSIP pillars — **Water for People** and **Water for Planet** — operationalized through three Scalable Solutions tailored to Guinea's specific structural constraints:

Solution S1 — Urban Water Service Transformation and SEG Recovery. The PEAG finances a 55 km pipeline from Yessoulou, 5 reservoirs, 299 km of networks, and 37,500 new connections in Greater Conakry, benefiting 2.6 million people. Critically, it conditions disbursement on the SEG recovery plan: a 30% average tariff increase (including 16% for households in 2026 via a DPO under preparation), a performance-based contract, an independent financial audit, and the strengthening of 650 SEG staff. The target is to bring non-revenue water from 44–48% down to 28% and service hours from 6–12 to 16 hours/day by 2030. The regulatory authority AREE, still in institutional setup, will be operationalized to enforce tariffs and monitor performance.

Solution S3 — Rural Water and Sanitation Acceleration. The increased investment in new water sources and the systematic rehabilitation of the 3,800 to 4,750 non-functional water points in the National Water Supply and Sanitation Program (SNAPE), the replacement of volunteer management committees with professional private operators, and the deployment of Community-Led Total Sanitation (CLTS) will reduce open defecation in rural areas, estimated at over 20% (a conservative estimate; JMP 2025 models estimate it at around 7% based on 2018 DHS data), to less than 5%. In mining areas around Boké, specific programs will rehabilitate community water sources degraded by bauxite mining, notably through water royalties collected from the mines. The PEAG also finances improvements to water, sanitation, and hygiene infrastructure in 400 secondary schools.

Solution S7 — IWRM, Fouta-Djalon Protection, and Water-Mining-Energy Nexus Governance. This is the most distinctive solution in the Guinea Compact. It addresses four interdependent challenges: (i) strengthening IWRM capacity at the DNH, including 200 operational hydrometric stations and management plans for 14 transboundary basins; (ii) protecting 100,000 hectares of the Fouta-Djalon through nature-based solutions, reforestation, and climate finance; (iii) establishing a regulatory framework for mining-sector water use, including dedicated water fees, a Water-Mining Fund, and mandatory watershed restoration — a measure that could generate US$50 million/year in dedicated revenue; and (iv) strengthening transboundary cooperation through the Niger Basin Authority and OMVG to reach 100% coverage on SDG 6.5.2.

Key Compact Targets

Indicator	Baseline (2024)	Target 2028	Target 2030	Anchor Project
Safely managed water — Urban	48%	58%	65%	PEAG
Safely managed water — Rural	17%	28%	35%	SNAPE II
Basic sanitation — Urban	48%	60%	70%	PEAG
Basic sanitation — Rural	23%	42%	55%	SNAPE II
Non-revenue water (SEG)	44–48%	32%	28%	PEAG Comp.2

Indicator	Baseline (2024)	Target 2028	Target 2030	Anchor Project
Service hours/day — Conakry	6h/day.	12h/ day.	16h/ day.	PEAG Comp.1
Open defecation — Rural	>20%	12%	<5%	ATPC / UNICEF
IWRM implementation (SDG 6.5.1)	40%	52%	60%	PEAG Comp.3
Transboundary cooperation (SDG 6.5.2)	79%	85%	≥90%	ABN / OMVG
Mining water regulatory framework	None	Adopted	Operational	NRM / Compact
Fouta-Djalon protection (ha)	TBD	+50,000	+100,000	GEF / GCF

Investment Needs and Financing Architecture

comprising US$1.87 billion for water supply and US$1.36 billion for sanitation, complemented by a dedicated envelope for water resources management, Fouta-Djalon protection, and institutional reforms (Section 7.1).Total estimated investment to reach SDG 6 targets by 2030: approximately US$3.48 billion (US$696 million/year over 2025–2030), This represents roughly 12.5% of Guinea's GDP — an order of magnitude that underscores the need for concessional finance, climate instruments, and mining-sector revenue mobilization.

The financing architecture rests on six sources, consistent with Section 7.2: (i) **World Bank Group and multilateral partners (30%, ~US$968 million)bilateral partners (15%, ~US$484 million)private sector and PPPs (20%, ~US$646 million)households (7%, ~US$226 million)** through water tariffs and community contributions to sanitation; and (vi) the National Hydraulic Fund (8%, ~US$258 million) through dedicated water levies and charges.Government of Guinea (20%, ~US$696 million) through national budget, PEAG counterpart (US$15 million), and mining water fees; (ii) anchored on the PEAG (US$200M IDA), BEI (~US$245M), EU (~US$29M), EBI (US$170M), GEF (US$10M), plus AfDB concessional lending; (iii) including AFD, JICA, GIZ, UNICEF, BID, BADEA, OFID, and Chinese cooperation; (iv) through mining-sector water fees, future water PPPs (post-SEG recovery), and rural private operators; and (v)

Critical Reform Agenda

The Compact identifies ten priority reforms, of which four are existential for its success:

First, the SEG tariff reform and recovery plan is the single most critical prerequisite. Without cost recovery, the US$635 million infrastructure investment in Greater Conakry will not translate into sustainable service improvement. The PEAG's performance-based conditions and the DPO under preparation create the right incentive structure, but political follow-through on the 30% tariff increase is not guaranteed.

Second, the mining-water regulatory framework must be established before Simandou's contractual architecture is locked in. Once operational, a water fee on mining extraction could generate US$50 million/year or more — a dedicated, predictable revenue stream that alone would cover over 10% of annual Compact needs. The negotiating window is now; it will close as contracts are finalized.

Third, the revision of the 1994 Water Code — already underway — must integrate IWRM principles, the water-mining nexus, and climate adaptation norms. Without a modern legal foundation, basin-level planning for 23 watersheds remains unenforceable.

Fourth, the operationalization of AREE as an independent regulatory authority is essential to enforce the new tariff methodology, monitor SEG's performance contract, and establish the credibility needed for eventual private sector participation in urban water service.

Key Risks

The Compact operates in a context of elevated political risk (military transition since September 2021), limited institutional absorption capacity, and potential resistance from the mining sector to water fee obligations. The PEAG's technical anchoring and the breadth of the co-financing coalition (World Bank, EIB, EU, EBI, GEF) provide resilience against political discontinuity. The mid-term review in 2028 allows for target recalibration in case of major shocks. The most consequential risk remains the failure to implement the SEG tariff reform, which would undermine the entire Pillar 1 investment logic.

Strategic Significance and Call to Partnership

The Guinea Water Compact is not merely a national water access program. It is a test case for three propositions central to the Water Forward agenda:

First, that the abundance paradox — massive water resources coexisting with massive service failure — can be resolved through institutional reform rather than resource mobilization. Guinea demonstrates that the binding constraint is governance, not hydrology.

Second, that the extractive sector can be converted from a threat to water security into its primary domestic financier. If Guinea succeeds in establishing mining water fees at scale, it will create a replicable model for resource-rich countries across Africa.

Third, that the protection of a transboundary headwater — the Fouta-Djalon — can be financed through climate instruments as a regional public good, establishing precedent for payments for ecosystem services at the continental scale.

The PEAG, with its US$635 million combined financing, provides the most substantial anchor investment the Guinean water sector has ever received. The Compact transforms this one-time opportunity into a systemic change platform. We call on all partners — bilateral donors, climate funds, the mining industry, and IFC/MIGA — to join this effort. The Water Tower of West Africa cannot afford to wait.

PARTIE I — CADRE CONTEXTUEL ET STRATÉGIQUE

1. Introduction et contexte national

Le Pacte National pour la Sécurité de l'Eau de la Guinée s'inscrit dans l'initiative Water Forward de la Banque mondiale, qui promeut une nouvelle approche de la sécurité hydrique fondée sur des Solutions Évolutives plutôt que sur des projets isolés. Ce Compact fédère l'ensemble des engagements du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé dans un cadre unique, chiffré et assorti de mécanismes de redevabilité. La Guinée fait partie de la Cohorte 2 (Intensive Support) de l'initiative, avec une présentation finale prévue en décembre 2026.

1.1 Contexte national

La République de Guinée, située sur la façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest, couvre 245 857 km² et comptait environ 15,4 millions d'habitants en 2024 (données JMP 2025), avec un taux de croissance démographique de 2,8 % par an. Le pays est organisé en quatre régions naturelles aux caractéristiques hydro-climatiques très contrastées : la Guinée Maritime (zone côtière tropicale humide, pluviométrie 2 000–4 000 mm/an), la Moyenne Guinée (massif du Fouta-Djalon, 1 200–2 000 mm/an), la Haute Guinée (savane soudanienne, 1 200–1 800 mm/an) et la Guinée Forestière (zone forestière dense, 1 800–3 000 mm/an).

La Guinée est surnommée le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ». Le fleuve Niger y prend sa source à Faranah, le fleuve Sénégal dans le Fouta-Djalon et le fleuve Gambie dans les contreforts du même massif. Au total, le réseau hydrographique comprend 1 165 cours d'eau répertoriés et regroupés en 23 bassins versants, dont 14 sont internationaux. Les ressources en eau renouvelables s'élèvent à 226 milliards de m³ par an, soit une dotation de 17 771 m³/habitant/an — bien au-dessus du seuil de stress hydrique.

L'économie guinéenne est structurellement dominée par le secteur minier qui représente 21 % du PIB et 90 % des recettes d'exportation. La Guinée détient les deux tiers des réserves mondiales prouvées de bauxite et s'est hissée au rang de premier exportateur mondial en 2024 avec 145,9 millions de tonnes. Le projet Simandou (>15 milliards USD d'investissements totaux, fer à haute teneur) transformera l'économie avec une croissance projetée supérieure à 10 % en 2026–2029. Toutefois, 43,7 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national et le secteur informel représente 96 % des emplois.

Indicateur	Valeur	Indicateur	Valeur
Population (2024)	15,4 millions	PIB nominal (2024)	25,6 Mds USD
Taux croissance PIB	6,1%	PIB/habitant	~1 660 USD
Superficie	245 857 km²	IDH 2023	0,465 (rang 179/193)
Capitale	Conakry (~3,5M hab.)	Taux de pauvreté	43,7%

Indicateur	Valeur	Indicateur	Valeur
Population urbaine	~39%	Secteur informel	96% des emplois
Ressources en eau	226 Mds m³/an	Dotation par habitant	17 771 m³/hab/an
Bassins versants	23 (dont 14 internationaux)	Potentiel hydroélectrique	~6 000 MW

1.2 Défis majeurs du secteur

Le diagnostic sectoriel, conduit en mars 2026 dans le cadre de la préparation du Compact, identifie six contraintes structurelles majeures :

1) **La performance critique de l'opérateur urbain (SEG).** La SEG est dans une situation financière et opérationnelle critique : déficit chronique de production, service intermittent 1 jour/2 de 6 à 12 heures par jour à Conakry, pertes réseau de 44–48 % (SEG 2024), tarifs parmi les plus bas de la sous-région (750 GNF/m³, soit trois fois moins que le Sénégal), taux de desserte a chuté de 33 % en 2021 à 29 % en 2024 et production stagnante depuis 2013 face à une population du Grand Conakry d'environ 3,5 millions d'habitants. Le plan de redressement prévu par le PEAG (contrat de performance, réforme tarifaire incluant une augmentation de 30 % dont 16 % pour les ménages en 2026, renforcement de 650 agents) constitue la condition préalable à toute amélioration durable.

2) **Le sous-investissement et la gouvernance du sous-secteur eau rurale (SNAPE).** Le sous-secteur eau rurale piloté par le SNAPE demeure confronté à des enjeux majeurs liés à l'accès équitable, à la durabilité des services et à la gouvernance locale : déficit de plus de 14 300 points d'eau modernes (PEM), 20 à 25 % du parc de PEM non fonctionnels, structures de gestion obsolètes.

3) **Le nexus mines-eau mal encadré.** La non opérationnalisation du cadre de concertation et la faible synergie entre les acteurs (Mines-Eau-Environnement) pour la gestion de l'eau dans le secteur minier ne permet pas de contrôler efficacement les prélèvements et pollutions sur les ressources en eau. Avec 145 Mt de bauxite exportées en 2024 et l'arrivée de Simandou, la région de Boké subit une dégradation accélérée de ses bassins versants et de ses sources d'eau communautaires.

   L'opérationnalisation du **nexus mines-**eau permettra le suivi concerté des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) des différentes concessions minières et l'application des principes de recouvrement des redevances de prélèvement et de pollution de l'eau.

4) **La crise de l'assainissement.** Environ 20 % de la population dispose d'un assainissement géré de manière sûre (estimation PEAG ; le JMP 2025 ne publie pas de données safely managed pour la Guinée). Conakry ne possède qu'un réseau d'égouts embryonnaire couvrant moins de 5 % de la ville, sans filière structurée de gestion des boues de vidange ni station d'épuration fonctionnelle. En milieu rural, plus de 20 % de la population pratique encore la défécation à l'air libre.

5) **La GIRE embryonnaire.** Avec 40 % sur l'ODD 6.5.1, la GIRE en Guinée est très en retard. La DNH ne dispose ni des capacités de monitoring, ni des outils d'aide à la décision pour gérer 23 bassins

versants dont la plupart sont transfrontaliers. Le Code de l'Eau de 1994 est obsolète et nécessite une révision majeure pour intégrer la GIRE, le nexus eau-mines et les normes climatiques.

6) **La dégradation du Fouta-Djalon.** La déforestation du massif, la pression minière et les feux de brousse menacent la sécurité hydrique de toute l'Afrique de l'Ouest. Le déficit pluviométrique projeté de -36 % à l'horizon 2050 et les pénuries d'eau limitant déjà la production de Souapiti (450 MW) accentuent la vulnérabilité climatique.

1.3 Alignement stratégique

Le Compact s'inscrit dans un triple alignement stratégique. Au plan national, il décline les objectifs du Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022–2025) et au Programme Simandou 2026-2040 (PS-2040) et opérationnalise la Politique Nationale de l'Eau (PNE 2018) dont la vision est « À l'horizon 2030, les ressources en eau du pays sont connues et effectivement gérées pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement ». Il s'appuie également sur la SSDEPU (eau potable urbaine), le PNAEPA (hydraulique rurale) et le PN-AEUE 2016–2030 (assainissement).

Au plan régional, le Compact s'aligne sur la Vision Africaine de l'Eau adoptée au 39ème Sommet de l'Union Africaine en février 2026, et sur les cadres de coopération transfrontalière de l'ABN (Autorité du Bassin du Niger) et de l'OMVG. Au plan mondial, il contribue directement à l'ODD 6, à l'initiative SWA et au cadre Water Forward de la Banque mondiale approuvé en décembre 2025.

Le Compact établit une convergence opérationnelle avec le Pacte National AgriConnect, aligné sur le Pilier 1 du Programme Simandou 2040, qui positionne l'agriculture comme moteur de l'industrialisation et des exportations. AgriConnect cible en priorité les filières riz, aviculture, fonio et maïs/soja avec un objectif de 126 000 ha d'aménagements hydro-agricoles d'ici 2030 et la création de 500 000 emplois. Les superficies potentiellement irrigables sont estimées à 520 000 ha, dont 364 000 ha aménageables pour une maîtrise totale de l'eau, réparties entre mangroves, plaines alluviales et bas-fonds. La gestion intégrée des ressources en eau (Solution S7 du présent Compact) conditionne directement la réalisation de ces objectifs d'aménagement hydro-agricole.

2. Vision et objectifs à long terme

2.1 Vision nationale

« D'ici 2050, la Guinée transforme son potentiel de château d'eau de l'Afrique de l'Ouest en sécurité hydrique universelle pour l'ensemble de ses citoyens — un accès équitable, sûr, abordable et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, tout en protégeant et valorisant ses ressources en eau comme levier de croissance économique inclusive, de coopération régionale et de résilience face au changement climatique. »

Cette vision est complémentaire de l'ambition AgriConnect de faire de l'agriculture guinéenne « un moteur de croissance économique inclusive, un secteur garantissant un accès durable à une alimentation saine pour toute la population, et un facteur de création de richesse et d'emplois ». Sans sécurité hydrique, la transformation agricole visée par le Programme Simandou 2040 restera hors d'atteinte.

2.2 Horizon temporel et jalons

Horizon	Période	Objectifs clés
Court terme	2026–2030	Cibles ODD 6 du Compact : accès basique eau 98%, assainissement basique 70 %, redressement SEG, cadre réglementaire nexus eau-mines, GIRE à 60 %
Moyen terme	2031–2035	Consolidation : eau gérée sûrement 80 % urbain, élimination DAL, barrage de Fomi opérationnel, Fonds Eau-Mines pleinement déployé, GIRE à 80 %
Long terme	2040–2040	Sécurité hydrique universelle, protection intégrale du Fouta-Djalon, résilience climatique, GIRE à 100 %

PARTIE II — ENGAGEMENTS ET CIBLES NATIONALES

3. Engagements nationaux et cibles

La Guinée retient deux des trois piliers de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) fait l'objet d'un traitement spécifique à travers la convergence avec le Pacte AgriConnect, le barrage de Fomi étant intégré de manière transversale dans la Solution S7 (GIRE et protection du Fouta-Djalon).

Les données de référence du Pacte pour les niveaux d'accès en 2024 sont issues du rapport 2025 du Programme Conjoint OMS/UNICEF de Suivi (JMP — *Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene*), qui constitue le mécanisme officiel de suivi des indicateurs ODD 6.1 (eau potable) et ODD 6.2 (assainissement) au niveau mondial. Les estimations JMP sont, de manière générale, différentes des données retenues dans les documents de planification nationaux actualisés. Ce décalage s'explique par des différences méthodologiques structurelles. Le JMP applique l'échelle normalisée de service à cinq niveaux — de « sans service » à « géré de manière sûre » — dont les critères de qualification sont plus exigeants que ceux des systèmes de monitoring nationaux : un branchement fonctionnel comptabilisé comme « accès » dans les statistiques nationales peut ne pas satisfaire les critères JMP de continuité du service, de qualité de l'eau ou de temps d'approvisionnement (moins de 30 minutes aller-retour). De plus, le JMP utilise des données d'enquêtes ménages (EDS, MICS, recensements) plutôt que des données administratives de production, ce qui capture la réalité vécue par les usagers plutôt que la capacité théorique des infrastructures.

Enfin, l'utilisation des données JMP répond à un impératif de comparabilité internationale. L'initiative Water Forward couvre simultanément plusieurs pays. La cohérence entre les Compacts nationaux exige une base de données commune permettant de comparer les points de départ, les trajectoires et les résultats entre pays. Seul le JMP offre cette comparabilité : ses estimations sont produites selon une méthodologie unique, harmonisée et validée pour l'ensemble des pays membres de l'ONU, contrairement aux systèmes de monitoring nationaux qui varient dans leurs définitions, leurs sources de collecte et leurs critères de qualification.

L'utilisation de données nationales conduirait à des situations où deux pays affichant le même taux d'accès mesureraient en réalité des réalités très différentes, rendant impossible toute analyse comparative, tout benchmarking régional et tout suivi consolidé de l'initiative Water Forward par la Banque mondiale. Le JMP constitue ainsi le « langage commun » indispensable à la redevabilité collective des Compacts.

3.1 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1)

Le Pilier 1 concentre deux des trois Solutions Évolutives du Compact (S1 et S3), reflétant la priorité nationale accordée à la modernisation du service urbain et à l'accélération de l'accès rural. Les cibles sont dérivées du modèle ODD 6 développé pour le Compact.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Accès eau basique — Urbain	93%	96%	98%
Accès eau basique — Rural	62%	75%	85%
Eau gérée sûrement — Urbain	30%	35%	65%
Eau gérée sûrement — Rural	17%	28%	35%
Assainissement basique — Urbain	48%	60%	70%
Assainissement basique — Rural	23%	42%	55%
Assainissement géré sûrement — Urbain	27%	28%	45%
Assainissement géré sûrement — Rural	16%	28%	45%
Défécation à l'air libre — Rural	>20%*	12%	<5%
Hygiène basique — National	~36%	55%	70%
Pertes réseau SEG (NRW)	44–48%	32%	28%
Personnes suppl. desservies eau basique	—	+4,0 M (cumulé)	+6,2 M (cumulé)
Personnes suppl. assainissement basique	—	+5,7 M (cumulé)	+9,0 M (cumulé)
Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), protection du Fouta-Djalon et gouvernance	250	7 %	Renforcement institutionnel, hydrométrie, plans de bassin, protection des ressources

3.2 Cibles — Eau pour l'alimentation (Pilier 2)

Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) fait l'objet d'un traitement dédié à travers le Pacte AgriConnect, qui finance via l'IDA (PDACG) l'aménagement hydro-agricole de 12 500 ha, la réhabilitation de périmètres irrigués et les infrastructures de stockage. Le FIDA (programme AgriFARM) aménage des périmètres irrigués supplémentaires. L'AFD finance via le SARITEM la productivité rizicole en zone de mangrove. La BID appuie les chaînes de valeur riz via le PDCVR. L'objectif cumulé d'AgriConnect est de 126 000 ha aménagés d'ici 2030. Le barrage de Fomi (100 000+ ha irrigables), projet structurant commun aux deux Compacts, est intégré dans la Solution S7 du présent Compact au titre de la gestion intégrée de la ressource.

3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)

Le Pilier 3 est opérationnalisé par la Solution S7 (GIRE, protection du Fouta-Djalon et gouvernance du nexus eau-mines-énergie), qui intègre également les enjeux de coopération transfrontalière.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Degré GIRE (ODD 6.5.1)	40%	52%	60%
Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	79%	85%	≥90%
Prélèvement / ressources (ODD 6.4.2)	1,4%	≤2%	≤2,5%
Cadre nexus eau-mines	Inexistant	Adopté	Opérationnel
Bassins avec plans de gestion (sur 23)	0	8	14
Code de l'Eau révisé adopté	Non	Oui	—
Surface protégée Fouta-Djalon (ha)	À déterminer	+50 000 ha	+100 000 ha
Stations hydrométriques opérationnelles	~50	120	200

3.4 Indicateurs transversaux

Indicateur transversal	Référence	Cible 2030
Part du budget national allouée à l'eau (%)	~0,8% PIB	≥2% PIB
Redevances minières eau mobilisées	0	≥50 M USD/an
Investissements privés mobilisés (cumulé)	—	≥270 M USD

Indicateur transversal	Référence	Cible 2030
Emplois créés dans le secteur (dont % femmes)	—	30 000 (40% femmes)
Investissement annuel (nécessaire)	~80 M USD/an	696 M USD/an

PARTIE III — PILIERS STRATÉGIQUES ET SOLUTIONS ÉVOLUTIVES

4. Piliers stratégiques du Compact

Le Compact est structuré autour de deux piliers stratégiques et de trois Solutions Évolutives qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques de changement systémiques. Chaque solution est conçue pour être répliquée, étendue et pérennisée au-delà de la période du Compact. Le choix de ces trois solutions répond à la spécificité guinéenne : un château d'eau continental dont les infrastructures de desserte sont en crise, un secteur minier dominant qui consomme l'eau sans la protéger, et un patrimoine hydrologique régional (Fouta-Djalon) menacé de dégradation irréversible.

PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS

Solution S1 : Modernisation du service d'eau urbain et redressement de la SEG

Le service d'eau urbain en Guinée est dans une impasse opérationnelle. La SEG, opérateur public unique, ne parvient à couvrir que 35 % des besoins de Conakry, avec des pertes réseau de 44 à 48 %, un service intermittent de 6 à 12 heures par jour et des tarifs insuffisants pour couvrir les coûts d'exploitation. La Solution S1 vise une transformation profonde du service à travers trois leviers combinés.

Le premier levier est le PEAG (Projet Eau et Assainissement en Guinée), approuvé en avril 2025 pour 200 millions USD IDA, co-financé par la BEI (~245 millions USD), l'UE (~29 millions USD subvention), l'EBI (170 millions USD, financement parallèle) et le GEF (10 millions USD), soit un total de près de 635 millions USD. La Composante 1 finance la construction d'un pipeline de 55 km depuis Yessoulou, de 5 réservoirs, de 299 km de réseaux et de 37 500 branchements. Le nombre total de bénéficiaires attendus est de 2,6 millions de personnes, dont 572 200 qui accéderont à l'eau potable pour la première fois. Le projet intègre également des solutions fondées sur la nature dans le bassin de Konkouré et le Parc National du Gangan.

Le deuxième levier est le redressement institutionnel de la SEG, condition sine qua non de la durabilité des investissements. La Composante 2 du PEAG prévoit un plan de redressement incluant : la réforme tarifaire (augmentation moyenne de 30 % dont 16 % pour les ménages dès 2026, avec indexation à l'inflation via un DPO en préparation), un contrat de performance lié à des indicateurs mesurables (PBC), le renforcement de 650 agents, et un audit financier indépendant. L'AREE, en cours de montage, sera renforcée pour assurer la régulation tarifaire et le suivi de la performance de l'opérateur.

Le redressement de la SEG dépasse la seule dimension tarifaire. La hausse tarifaire sera adossée à un « pacte de performance » liant explicitement chaque palier d'ajustement à des améliorations mesurables du service — allongement des heures de desserte, extension de la couverture, réduction

des pertes, qualité de l'eau et publication transparente des résultats —, le principe étant que les usagers paient davantage à mesure que le service s'améliore. Un dispositif d'accompagnement social ciblé (tarif social pour la tranche de consommation essentielle, mesures transitoires pour les ménages vulnérables, en lien avec les programmes nationaux de protection sociale) atténuera l'impact de l'ajustement sur les ménages pauvres, dont les coûts d'adaptation actuels (achat d'eau aux revendeurs, stockage) excèdent souvent la facture d'un service public fiable. Au-delà de la réduction des pertes et de la réforme tarifaire, le plan de redressement — fondé sur le diagnostic institutionnel et financier de la SEG conduit dans le cadre du PEAG — intègre l'amélioration de la performance commerciale (fiabilisation du fichier clients, comptage, facturation et recouvrement, avec l'objectif de porter le taux de recouvrement d'environ 55 % à 85 % en 2030), l'efficacité énergétique des installations de pompage et le renforcement des systèmes de gestion.

Le troisième levier est la réduction des pertes réseau (NRW) de 44–48 % à 28 % d'ici 2030. Cet objectif, parmi les plus ambitieux du Compact, nécessite un programme intégré de détection des fuites, de remplacement des conduites vétustes, de sectorisation du réseau et de lutte contre les branchements illégaux. Chaque point de pourcentage de NRW récupéré équivaut à de l'eau supplémentaire pour des milliers de ménages sans investissement en nouvelle production. La mobilisation du secteur privé constituera un levier déterminant : des contrats à la performance (« NRW performance-based contracts ») confiés à des opérateurs spécialisés pour la détection des fuites, la sectorisation et la gestion des compteurs permettront d'accélérer les gains, selon des modèles éprouvés dans la région.

Solution S3 : Eau et assainissement rural

L'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural constitue un défi considérable. Le SNAPE supervise un parc de plus de 19 000 points d'eau dont 20 à 25 % sont non fonctionnels par manque de maintenance et de pièces de rechange. L'accès à l'eau potable est particulièrement faible en Haute Guinée et dans certaines préfectures de la Guinée Maritime et de la Guinée Forestière (taux inférieurs à 45%). Le PNAEPA constitue le cadre programmatique de référence, mais les financements sont insuffisants face à l'ampleur des besoins. Il doit faire l'objet d'actualisation car initialement conçu dans la perspective des OMD (2008-2015). La Solution S3 s'articule autour de quatre axes.

Levier 1 : la réhabilitation massive du parc de points d'eau du SNAPE. Un programme systématique de remise en état des 3.800 à 4.700 points d'eau non fonctionnels sera mis en œuvre, accompagné du déploiement de systèmes d'AEP multi-villages dans les zones à forte concentration de population. L'introduction de modèles de gestion professionnalisés, avec des opérateurs privés locaux responsabilisés sur la maintenance et le recouvrement, remplacera progressivement les comités de gestion bénévoles dont le modèle a montré ses limites.

Levier 2 : le déploiement de l'ATPC pour éliminer la défécation à l'air libre. Avec un taux estimé à plus de 20 % de la population rurale pratiquant encore la DAL (estimation conservatrice ; le JMP 2025 modélise ~7 % mais sur la base de données DHS 2018), le déploiement à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté est une urgence de santé publique et renforcera l'axe WASH-Santee préconisé par l'OMS. Le PN-AEUE 2016–2030 fournit le cadre programmatique, mais les financements doivent être considérablement augmentés. L'objectif est de ramener la DAL en dessous de 5 % d'ici 2030.

Levier 3 : un focus sur les zones minières. La région de Boké, épicentre de l'exploitation de bauxite, subit une dégradation accélérée de ses sources d'eau communautaires et un afflux de migrants lié à

l'activité minière. Des programmes spécifiques de réhabilitation des points d'eau et de construction de systèmes alternatifs seront financés, en partie par des redevances minières dédiées. Dans certaines préfectures de la Haute Guinée notamment Siguiri, Mandiana, Kérouané, Dinguiraye, Kouroussa, l'exploitation artisanale et semi-industrielle impacte négativement la qualité des eaux et les ressources naturelles.

Levier 4 : la création d'une filière d'assainissement. La construction de stations de traitement des boues de vidange, la structuration d'une filière formelle de vidange mécanisée, et l'amélioration des installations WASH dans 400 écoles secondaires (volet PEAG) complètent le dispositif. La structuration de cette filière ouvre un espace important au secteur privé : opérateurs de vidange mécanisée, PME de construction et d'entretien de latrines, exploitation des stations de traitement des boues sous contrats de délégation ou de partenariat public-privé.

PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE

Solution S7 : GIRE, protection du Fouta-Djalon et gouvernance du nexus eau-mines-énergie

La Solution S7 est la plus distinctive du cas guinéen. Elle répond au paradoxe d'un pays possédant les ressources en eau les plus abondantes du continent mais dont la capacité de gestion reste embryonnaire. Elle s'articule autour de quatre composantes interdépendantes.

Levier 1 : Renforcement de la GIRE et des capacités de la DNH. La Direction Nationale des Ressources en Eau, institution centrale mais sous-équipée, doit voir ses capacités transformées : mise en place d'un réseau de 200 stations hydrométriques opérationnelles (contre ~50 aujourd'hui), élaboration de plans de gestion pour les 14 bassins internationaux prioritaires, déploiement d'outils d'aide à la décision et de modélisation hydrologique. La révision du Code de l'Eau (1994) doit être adoptée d'ici 2028, intégrant les principes de la GIRE, le nexus eau-mines et les normes climatiques. Le CNE doit être réactivé et transformé en organe opérationnel de gouvernance intersectorielle. Ce renforcement inclura un volet dédié au développement des ressources humaines — plan de formation et de spécialisation (hydrologie, hydrogéologie, modélisation, SIG), recrutement ciblé et mesures de rétention des compétences à la DNH —, l'installation d'équipements et la mise en place du cadre juridique ne pouvant produire d'effets durables sans les capacités humaines correspondantes.

Levier 2 : Protection du Fouta-Djalon. Le massif du Fouta-Djalon, véritable château d'eau de la région, est menacé par la déforestation, les feux de brousse et l'agriculture itinérante. Sa dégradation affecte non seulement la Guinée mais l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le Compact prévoit la mise sous protection de 100 000 hectares supplémentaires, le déploiement de solutions fondées sur la nature (reboisement, restauration des zones humides, agroforesterie), et la mobilisation de la finance climat (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation, mécanismes de paiement pour services écosystémiques). Le PEAG contribue déjà à cet effort à travers les solutions fondées sur la nature dans le bassin de Konkouré et le Parc National du Gangan. La protection réglementaire sera accompagnée d'un programme d'investissement complémentaire dans la gestion des bassins versants — lutte antiérosive, agroforesterie, restauration des terres dégradées —, indispensable notamment à la durabilité des capacités hydroélectriques installées (Souapiti, Kaléta) menacées par l'érosion et l'envasement ; ce programme opérationnalisera les plans de gestion des bassins prioritaires prévus par le Pacte et fera l'objet d'une enveloppe identifiée dans le plan de financement (section 7.1). Il s'appuiera sur un renforcement des capacités de gestion forestière et de contrôle (administration des eaux et forêts, gestion des aires protégées), condition d'efficacité des solutions fondées sur la nature.

Levier 3 : Gouvernance du nexus eau-mines-énergie. C'est la composante la plus novatrice du Compact. Avec 145 Mt de bauxite exportées en 2024, le projet Simandou (>15 Mds USD) en développement, et un potentiel hydroélectrique de 6 000 MW dont 765 MW installés (Souapiti 450 MW, Kaléta 240 MW, Garafiri 75 MW), la Guinée doit impérativement établir un cadre réglementaire intégré. Le Compact prévoit : l'instauration de redevances pour l'usage de l'eau par le secteur minier, la création d'un Fonds Eau-Mines dédié à la restauration des bassins versants dégradés, l'obligation pour les compagnies minières de conduire des études d'impact hydrique et de financer des mesures compensatoires, et l'intégration de la planification hydroélectrique avec la gestion des ressources en eau. Les pénuries d'eau limitant déjà la production de Souapiti illustrent l'urgence de cette intégration. L'élaboration du cadre réglementaire eau-mines d'ici 2028 bénéficiera d'une assistance technique renforcée, mobilisant notamment l'expertise juridique de la Banque mondiale (équipe AMLA — African Mining Legislation Atlas) et une coordination étroite avec le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, des Mines et de l'Environnement (P168613), afin de sécuriser l'échéance d'adoption et la qualité du dispositif.

Levier 4 : Coopération transfrontalière renforcée. Avec 14 bassins internationaux et le rôle de tête de bassin pour les trois fleuves majeurs, la Guinée porte une responsabilité régionale unique. Le score de 79 % sur l'ODD 6.5.2 reflète des lacunes, notamment l'absence de la Guinée de l'OMVS et la couverture incomplète des bassins côtiers. Le Compact cible l'atteinte d'au moins 90 % de coopération transfrontalière (ODD 6.5.2) d'ici 2030, sans préjuger du calendrier des décisions souveraines relatives à la participation aux organismes de bassin, à travers le renforcement de l'engagement dans l'ABN et l'OMVG, et la conclusion d'accords bilatéraux pour les bassins non couverts. Le barrage de Fomi, envisagé depuis 1922, constitue le point de convergence stratégique entre les Compacts Eau et AgriConnect. Côté AgriConnect, il est essentiel à l'atteinte de l'autosuffisance rizicole (cible : 85% en 2030, contre 62% actuellement) et à l'irrigation de 100 000+ ha en Guinée et au Mali. Côté Compact Eau, il contribue à la régulation du Haut Niger, à la protection contre les inondations en aval, et à la gestion intégrée du bassin. La coordination entre les deux Compacts pour le montage financier et la gouvernance de Fomi est une priorité.

PARTIE IV — RÉFORMES ET MISE EN ŒUVRE

5. Réformes prioritaires

Objectif	Action de réforme	Responsable	Échéance
Viabilité financière	Réforme tarifaire SEG (augmentation 30%, indexation inflation via DPO)	MAHH / AREE / SEG	2027
Redressement SEG	Contrat de performance, audit indépendant, renforcement 650 agents	MAHH / SEG / BM	2028
Nexus eau-mines	Gestion eau minière, redevances, Fonds Eau-Mines	MAHH/ Min. Mines	2028
Gouvernance GIRE	Adoption du nouveau Code de l'Eau (remplaçant loi 1994) et Renforcement du Fonds de l'Hydraulique	MAHH / CNT	2028
Gouvernance GIRE	Opérationnalisation et renforcement du CNE	MAHH / Primature	2027
Régulation	Opérationnalisation de l'AREE	MAHH	2027
Assainissement	Création d'un office/DG dédié à l'assainissement	DNACV / MAHH	2028
Protection Fouta-Djalon	Plan intégré de protection, finance climat	MAHH / Min. Envir.	2028
Coordination	Renforcement du CNE comme plateforme de coordination du Compact	MAHH / Primature	2026
Hydraulique rurale	Réforme SNAPE participation opérateurs privés	MAHH / SNAPE	2029
Nexus eau-agriculture	Schéma directeur intégré eau-agriculture (harmonisation Compact Eau/ AgriConnect)	Simandou 2040) | MAHH/Min. Agriculture / BM	2027

6. Feuille de route de mise en œuvre

6.1 Actions prioritaires (2026–2028)

• Mise en vigueur du PEAG et démarrage des travaux de Yessoulou IV (200 000 M3/jour), réservoirs (60 000 M3) et réseaux (400 km) du Grand Conakry.

• Application de la réforme tarifaire SEG (augmentation 30 %, DPO) et mise en œuvre du contrat de performance.

• Adoption du nouveau Code de l'Eau et opérationnalisation du CNE comme organe de coordination intersectorielle.

• Mise en place et opérationnalisation du cadre Nexus-mine -eau pour la gestion de l'eau dans le secteur minier.

• Lancement du programme de réhabilitation des points d'eau SNAPE (objectif : 3 000 points d'eau dans les deux premières années) et de densification de nouveaux investissements.

• Déploiement de l'ATPC dans les préfectures prioritaires (Haute Guinée, Moyenne Guinée).

• Opérationnalisation de l'AREE et mise en place du suivi de performance de la SEG.

• Élaboration de plans de gestion pour 8 bassins versants prioritaires.

6.2 Actions court terme (2028–2030)

• Mise en service progressive des infrastructures PEAG et amélioration du service à Conakry (objectif : 16 heures/jour).

• Extension de la desserte aux villes secondaires et aux zones périurbaines.

• Déploiement du Fonds Eau-Mines et collecte systématique des redevances minières.

• Finalisation de la protection de 100 000 ha du Fouta-Djalon et solutions fondées sur la nature.

• Revue à mi-parcours du Compact (2028) et ajustements stratégiques.

• Extension du programme SNAPE à l'ensemble du territoire, introduction d'opérateurs privés ruraux et renforcement de la gouvernance.

• Élimination de la DAL dans les préfectures ciblées et construction de stations de traitement des boues.

• Conclusion d'accords de coopération transfrontalière pour les bassins non couverts.

6.3 Responsabilités institutionnelles

Acteur	Rôle
MAHH (DNH, BSD)	Ministère chef de file, pilotage stratégique, coordination sectorielle, secrétariat du Compact
SEG	Exécution Pilier 1 eau potable urbaine, programme NRW, redressement opérationnel
SNAPE	Exécution Pilier 1 eau potable rurale, réhabilitation points d'eau, extension couverture

Acteur	Rôle
DNACV	Exécution assainissement, déploiement ATPC, gestion boues de vidange
DNH	Exécution Pilier 3 GIRE, monitoring ressources, plans de bassin
AREE	Régulation tarifaire, suivi performance SEG
CNE (renforcé)	Coordination intersectorielle, plateforme de gouvernance du Compact
Min. des Finances	Allocation budgétaire, garanties souveraines, mobilisation redevances minières
Banque mondiale / BEI / UE / EBI	Appui technique et financier, PEAG (~635M USD combinés : IDA 200M + BEI 245M + UE 29M + EBI 170M + GEF 10M), DPO, suivi réformes
Compagnies minières (SMB, CBG, Simandou)	Redevances eau, restauration bassins versants, conformité environnementale
ABN / OMVG	Coopération transfrontalière, programmes régionaux
Min. de l'Agriculture / PDACG	Exécution Pilier 2 via AgriConnect, aménagements hydro-agricoles, coordination nexus eau-alimentation

PARTIE V — FINANCEMENT DU PACTE

7. Financement du Pacte

7.1 Besoins d'investissement totaux

Le coût total estimé pour que la Guinée atteigne ses cibles ODD 6 d'ici 2030 s'élève à environ 3,48 milliards USD, soit 640 millions USD par an sur la période 2026–2030.

Ce chiffre doit être mis en perspective : il représente environ 12,5 % du PIB nominal de la Guinée (25,6 Mds USD en 2024), soulignant l'ampleur du défi pour un pays classé 179ème sur 193 en IDH. La mobilisation de financements concessionnels, de la finance climat et des redevances minières sera déterminante.

Le financement du nexus eau-alimentation bénéficie de ressources complémentaires mobilisées via le Pacte AgriConnect : le PDACG (IDA, aménagements hydro-agricoles), le programme AgriFARM (FIDA, périmètres irrigués), le SARITEM (AFD, riziculture de mangrove), le PDCVR (BID, chaîne de valeur riz), et les garanties MIGA pour les systèmes d'irrigation. L'IFC, via l'AAAP, appuie des opérateurs privés dans la mécanisation et l'irrigation. L'institution du Fonds de l'Hydraulique pourrait être un atout central de la

mobilisation du Pacte surtout en direction de l'hydraulique et de l'assainissement rural afin d'éviter une fracture territoriale et sociale.

Ces investissements agricoles incluant une composante eau/irrigation représentent un apport significatif à l'atteinte des cibles du Compact Eau, estimé à plusieurs centaines de millions USD sur la période.

Secteur	Coût estimé (M USD)	Part
Production et traitement eau potable	850	24%
Réseaux et canalisations eau potable	1 022	29%
Assainissement collectif (STEP + réseaux)	750	21%
Assainissement autonome (latrines, boues)	606	19%
Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), protection du Fouta-Djalon et gouvernance	250	7%
TOTAL	3 478	100%

L'assainissement représente 42 % des besoins totaux (1,35 milliard USD), confirmant le déficit structurel le plus critique du secteur. L'eau potable absorbe 58 % (1,872 milliard USD), dont le PEAG (~635 M USD de financement combiné) constitue le socle.

Une enveloppe dédiée, estimée à titre indicatif à environ 250 millions USD sur la période, couvrant la GIRE (stations hydrométriques, plans de gestion des bassins, systèmes d'information), la protection du Fouta-Djalon et la gestion des bassins versants, ainsi que la mise en œuvre des réformes institutionnelles (assistance technique comprise) a été ajoutée. Explicitement identifiée pour être présentée aux partenaires, cette enveloppe est largement éligible à la finance climat (section 7.3).

7.2 Sources de financement

Source	Part	Montant indicatif (M USD)	Instruments
État guinéen	20%	646	Budget d'investissement national, contrepartie PEAG (15 M USD), redevances minières eau
Partenaires multilatéraux	30%	968	IDA (PEAG 200M), BEI (245M), UE (29M), GEF (10M), BAD prêts concessionnels
Partenaires bilatéraux	15%	484	AFD, JICA, GIZ, UNICEF, Chine (EXIM Bank) — prêts et subventions

Source	Part	Montant indicatif (M USD)	Instruments
Secteur privé / PPP	20%	646	Compagnies minières (redevances, RSE), futurs PPP eau, opérateurs privés ruraux
Fonds Hydraulique	8%	258	Redevance et taxes eau
Ménages	7%	226	Redevances eau, contributions communautaires (ATPC, latrines)

La contribution des ménages (7 %, ~226 millions USD) ne constitue pas un effort additionnel à la réforme tarifaire : elle correspond aux recettes générées par les tarifs issus de l'ajustement déjà programmé (hausse moyenne de 30 %, dont 16 % pour les ménages), aux redevances rurales et aux contributions communautaires à l'assainissement (ATPC, latrines) ; sa soutenabilité est conditionnée au dispositif d'accompagnement social décrit dans la Solution S1. L'enveloppe de la Banque africaine de développement, en cours d'instruction avec le Gouvernement, sera précisée et chiffrée au titre des partenaires multilatéraux dans la version finale du Pacte. Enfin, la présentation des sources de financement sera alignée, dans la version finale, sur la taxonomie du Water Finance Framework (GCFC), distinguant les financements de leurs sources de remboursement (tarifs, taxes, transferts), afin d'assurer la lisibilité et la comparabilité internationale du plan de financement du Pacte.

7.3 Appel à partenariat et financements innovants

Le Compact identifie quatre fenêtres d'investissement prioritaires pour les partenaires :

Finance climat : la protection du Fouta-Djalon et les solutions fondées sur la nature (Konkouré, Gangan) sont éligibles au Fonds Vert pour le Climat, au Fonds d'Adaptation et au GEF. Le PEAG inclut déjà une contribution GEF de 10 millions USD. Le potentiel mobilisable est estimé à 200–400 millions USD. Les externalités positives régionales de la protection du Fouta-Djalon — dont bénéficient plus de 300 millions de personnes en aval — constituent en outre un argument solide pour la mobilisation des guichets concessionnels valorisant les biens publics régionaux (IDA, y compris les mécanismes d'incitation de type FFI / IDA GROW).

Fiscalité minière dédiée à l'eau : avec 145 Mt de bauxite exportées et les revenus attendus de Simandou, l'instauration d'une redevance spécifique pour l'usage de l'eau par le secteur minier pourrait générer 50 millions USD par an ou davantage, constituant un flux de financement durable et prévisible. Cette estimation repose sur les volumes d'extraction actuels ; l'ambition guinéenne de montée en gamme vers la transformation locale de la bauxite en alumine — procédé fortement consommateur d'eau — élargirait sensiblement l'assiette de la redevance, dont la conception volumétrique permettra de capter cette évolution ; le potentiel de recettes pourrait ainsi dépasser significativement 50 millions USD par an.

Garanties et blended finance : les garanties MIGA pour les investissements dans le secteur eau, particulièrement pertinentes dans le contexte de transition politique, et les lignes de crédit IFC pour l'irrigation et le pompage solaire constituent des instruments de mobilisation du capital privé.

Coopération Sud-Sud et chinoise : la Chine, déjà présente dans l'hydroélectricité (Souapiti, Kaléta via CWE/EXIM Bank) et Simandou, pourrait être mobilisée pour des investissements dans l'infrastructure d'eau potable et d'assainissement, en lien avec les projets miniers.

PARTIE VI — GOUVERNANCE, SUIVI ET REDEVABILITÉ

8. Coordination, mise en œuvre et partenariats

La gouvernance du Compact s'appuie sur la Commission Nationale de l'Eau (CNE) renforcée, transformée en plateforme de coordination multi-acteurs placée sous l'autorité du Ministre de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures. Le dispositif comprend :

• Un Comité de pilotage du Compact au niveau ministériel (MAHH, Min. Finances, Min. Agriculture, Min. Environnement, Min. Mines), réunion semestrielle.

• Un Groupe de travail technique inter-agences (SEG, SNAPE, DNH, DNH, DNACV, EDG, AREE) assurant le suivi opérationnel trimestriel.

• Un espace de concertation avec le secteur minier (SMB, CBG, Rio Tinto/Simandou) sur les obligations environnementales et hydriques.

• Un cadre de concertation avec la société civile (ONG EHA, comités de gestion des points d'eau, associations de femmes).

• Une coordination avec les organisations de bassin (ABN, OMVG, OMVS, OMVS) et les plateformes globales SWA.

Un mécanisme de coordination Compact Eau / AgriConnect sera établi au niveau du Comité de pilotage, incluant le Ministère de l'Agriculture. Ce mécanisme assurera la cohérence des investissements hydro-agricoles avec la gestion des ressources en eau, la priorisation conjointe des bassins de production le long du corridor Simandou, et le partage des données hydriques entre la DNH et la DNGR (Direction Nationale du Génie Rural).

9. Suivi, évaluation et redevabilité

9.1 Cadre de suivi-évaluation

Le suivi du Compact s'appuie sur un tableau de bord national des indicateurs EHA, aligné sur le cadre de monitoring de l'ODD 6 (JMP, GLAAS, AQUASTAT) et sur les indicateurs de la Banque mondiale. La fréquence de suivi est trimestrielle pour les indicateurs opérationnels (performance SEG, avancement PEAG), annuelle pour les indicateurs de résultats, et bi-annuelle pour les indicateurs d'impact. Des rapports périodiques publics seront produits, avec une revue à mi-parcours en 2028 et une évaluation finale en 2030.

9.2 Systèmes d'information

Le Compact accélère le déploiement d'un système d'information sectoriel intégrant les données de la SEG, du SNAPE, de la DNH et des collectivités. Les technologies SIG seront utilisées pour le suivi de l'accès territorial. Le PEAG prévoit le renforcement des capacités de la DNH en monitoring hydrologique, constituant le socle du système d'information eau national.

Le Pacte adoptera une approche délibérée et séquencée de la digitalisation, calibrée sur la maturité institutionnelle des acteurs : télérelevé et comptage intelligent sur les zones pilotes du PEAG, SIG et télédétection pour le suivi territorial de l'accès et des ressources, et outils d'analyse de données — y compris l'intelligence artificielle lorsque pertinente — au service de la réduction des pertes, de la transparence et de la décision d'investissement. L'AREE intégrera dès sa conception un dispositif de reporting réglementaire numérique, en s'inspirant des pratiques de régulateurs africains (WASREB au Kenya) et des travaux de l'association ESAWAS. Cette trajectoire s'articulera avec les briques d'infrastructure publique numérique développées en Guinée dans le cadre du programme régional WARDIP (P176932) — identité numérique, services financiers numériques (paiement des factures), cybersécurité — et avec l'équipe Digital de la Banque mondiale, en capitalisant sur la participation de la SEG à la Digital Water Training Week de 2024.

9.3 Responsabilité mutuelle

Le cadre de redevabilité prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles (État, PTF, secteur minier, société civile), des rapports de progrès soumis aux partenaires (Banque mondiale, SWA), la publication ouverte des données et des résultats, et un mécanisme de suivi spécifique des engagements du secteur minier en matière de restauration des bassins versants et de paiement des redevances eau.

10. Gestion des risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Retard réforme tarifaire SEG	Élevée	Critique	DPO en préparation, conditionnalisassions PEAG	MAHH / BM
Résistance secteur minier aux redevances	Élevée	Élevé	Dialogue multi-acteurs, incitations fiscales, pression internationale	MAHH / Min. Mines
Incertitude politique (transition)	Moyenne	Élevé	Ancrage technique du PEAG, soutien PTF soutenu, capacité de décaissement rapide	BM / Gouvernement
Capacité d'absorption limitée	Élevée	Élevé	Renforcement UGP, assistance technique dédiée, formation 650 agents SEG, diligence dans la délivrance des ANO, l'obtention des droits de passage, paiement des PAPs	MAHH / BM

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Dégradation accélérée Fouta-Djalon	Élevée	Critique	Finance climat accélérée, intégration dans accords transfrontaliers	MAHH / Min. Envir.
Pénurie eau hydroélectrique (Souapiti)	Moyenne	Critique	Diversification énergétique, gestion intégrée Konkouré	EDG / DNH
Non-fonctionnalité points d'eau réhabilités	Élevée	Moyen	Modèles de gestion professionnalisés, contrats de maintenance	SNAPE
Risque fiduciaire	Moyenne	Élevé	UGP dédiée PEAG, audits indépendants, transparence	MFB / BM
Coordination insuffisante eau-agriculture	Moyenne	Élevé	Mécanisme conjoint Compact Eau/AgriConnect, schéma directeur intégré, comité de pilotage commun	MAHH / Min. Agriculture

PARTIE VII — DISPOSITIONS FINALES ET SIGNATURE

11. Dispositions finales

Le présent Pacte National pour la Sécurité de l'Eau engage l'État de Guinée à mettre en œuvre l'ensemble des réformes, investissements et mécanismes de suivi qui y sont décrits, dans le respect des principes de responsabilité mutuelle avec les partenaires techniques et financiers.

Le Compact revêt un caractère évolutif. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028, pouvant donner lieu à des ajustements des cibles, des échéances ou du cadre financier en cas de choc majeur (climatique, économique, politique). Il s'articule avec les autres pactes sectoriels, notamment le Pacte AgriConnect (alimentation) et les engagements énergétiques nationaux (hydroélectricité, Simandou).

Le Compact entre en vigueur à la date de sa signature officielle dans le cadre de la Cohorte 2 de l'initiative Water Forward.

Le Ministre de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures

---

Le Ministre des Finances et du Budget

ANNEXE 1 — Matrice détaillée des réformes par pilier

Baselines de référence : eau basique 93% urbain / 62% rural / 74% national (JMP 2025) ; eau safely managed 48% urbain / 17% rural / 29% national (estimation PEAG — non publiée par le JMP 2025) ; assainissement basique 48% urbain / 23% rural / 33% national (JMP 2025) ; assainissement safely managed 27% urbain / 16% rural / 20% national (estimation PEAG). DAL ruraux : estimation conservatrice >20% retenue (le JMP 2025 modélise ~7% sur la base de données DHS 2018). Coût total ODD 6 : 3 228 millions USD (538M/an). PEAG : ~635M USD combinés (IDA 200M + BEI 245M + UE 29M + EBI 170M + GEF 10M).

Le suivi s'appuie sur trois mécanismes : (i) PBC du PEAG ; (ii) DPO en préparation ; (iii) revues sectorielles conjointes annuelles.

Objectif de réforme	Action / Mesure	Responsable(s)	Indicateur de suivi	Jalon 2028	Cible 2030	Conditionnalités / Risques
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS (Solutions S1 et S3)						
Solution S1 : Modernisation du service urbain et redressement de la SEG						
Viabilité financière de la SEG	Réforme tarifaire : augmentation moyenne 30% (dont 16% ménages en 2026), indexation à l'inflation via DPO	MAHH/ AREE / SEG / BM	Nouveau tarif appliqué ; taux de recouvrement SEG	Tarif appliqué, indexation effective	Recouvrement ≥85%	PBC du PEAG ; DPO en préparation. Risque : résistance sociale
Redressement opérationnel SEG	Contrat de performance SEG, audit financier indépendant, plan de renforcement 650 agents	MAHH / SEG / BM	Contrat signé ; NRW ; heures de service/jour	NRW ≤32% ; 12h/j Conakry	NRW ≤28% ; 16h/j	Composante 2 PEAG. Risque : capacité d'absorption
Régulation sectorielle	Opérationnalisation complète de l'AREE	MAHH / AREE	AREE dotée en personnel, budget autonome, premier rapport annuel publié	AREE opérationnelle	Premier cycle régulatoire complet	Appui BM (Composante 2 PEAG). Risque : interférence politique
Extension du service urbain	Pipeline Yessoulou 55 km + pipe EBI 44 km, 5 réservoirs, 299 km réseaux, 37 500 branchements	SEG / UGP-PEAG / BEI / EBI	Branchements réalisés ; capacité production (m^3/j)	Réservoir achevé, 20 000 branchements	Réservoir achevé, 37 500 branchements, 2,6M bénéficiaires	Comp.1 PEAG (~635M USD combinés IDA+BEI+UE+EBI+GEF). Risque : retards travaux
Solution S3 : Eau et assainissement rural						
Réhabilitation parc SNAPE	Programme de remise en état systématique des points d'eau non fonctionnels	MAHH / SNAPE	Nombre de points d'eau réhabilités ; taux de fonctionnalité	3 000 PE réhabilités ; taux ≥75%	4 750 PE réhabilités ; taux ≥85%	Financement SNAPE II à mobiliser. Risque : maintenance post-réhabilitation
Professionnalisation gestion rurale	Introduction d'opérateurs privés locaux avec contrats de maintenance	MAHH / SNAPE	Nombre de contrats de gestion déléguée signés	50 contrats pilotes	200 contrats	Cadre réglementaire DSP à développer. Risque : capacité opérateurs locaux
Réduction DAL	Déploiement ATPC dans préfectures prioritaires (Haute et Moyenne Guinée). NB : estimation conservatrice >20% rural retenue (JMP 2025 modélise ~7% mais données DHS 2018)	DNACV / UNICEF	Nombre de villages certifiés FDAL ; taux DAL rural	DAL <12%	DAL <5%	PN-AEUE 2016-2030. Risque : durabilité comportementale

Création filière assainissement	Office dédié assainissement + STBV + régulation vidange + réhabilitation STEP (BID/Maroc/Guinée : Kaloum, Matam, Dixinn)	DNACV / MAHH / BM / BID	Office créé ; nombre STBV opérationnelles	Office créé, 2 STBV	5 STBV, filière formalisée	PEAG + BID/Maroc/Guinée. Risque : financement récurrent
WASH écoles	Amélioration latrines et pratiques hygiène dans 400 écoles secondaires	MAHH / Min. Éducation / BM	Nombre d'écoles équipées	200 écoles	400 écoles	Composante PEAG
PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE (Solution S7)						
Solution S7 : GIRE, protection du Fouta-Djalon et nexus eau-mines-énergie						
Révision Code de l'Eau	Adoption du Code de l'Eau révisé intégrant GIRE, nexus eau-mines, normes climatiques, CDN	MAHH / CNT	Code adopté ; textes d'application publiés	Code adopté	Textes d'application en vigueur	Code de 1994 en cours de révision. Risque : lenteur législative
Cadre réglementaire nexus eau-mines	Redevances eau minières, Fonds Eau-Mines, obligations restauration bassins	MAHH / Min. Mines	Décret adopté ; montant redevances collectées (USD/an)	Décret adopté, premiers paiements	≥50M USD/an collectés	Négociation avec SMB, CBG, Simandou. Risque : résistance secteur minier
Renforcement GIRE /	Stations hydrométriques, plans de bassin, outils d'aide à la décision	MAHH / / BM	Stations opérationnelles ; plans de bassin adoptés	120 stations ; 8 plans	200 stations ; 14 plans	Composante 3 PEAG. Risque : faiblesse capacités /DNH
Gouvernance intersectorielle	Réactivation et renforcement du CNE comme plateforme Compact	MAHH / Primature	CNE réactivé, réunions tenues, décisions publiées	CNE opérationnel, 4 réunions/an	Mécanisme pérennisé	Volonté politique critique. Risque : fragmentation ministérielle
Protection Fouta-Djalon	Plan intégré protection, SFN (Konkouré, Gangan via PEAG), reboisement, finance climat	MAHH / Min. Envir. / GEF	Hectares sous protection ; financement climat mobilisé	+50 000 ha ; 100M USD mobilisés	+100 000 ha ; 300M USD	GEF (10M via PEAG), FVC, Fonds Adaptation. Risque : déforestation accélérée
Coopération transfrontalière	Accords bilatéraux pour bassins non couverts ; renforcement ABN/OMVG/OMVS	MAHH / ABN / OMVG	Score ODD 6.5.2 ; accords signés	85%	≥90%	Contexte géopolitique. Risque : désengagement régional
TRANSVERSAL — GOUVERNANCE ET FINANCEMENT						
Coordination Compact	Comité pilotage ministériel semestriel, groupe technique trimestriel	MAHH / Min. Finances	Réunions tenues ; rapports publiés	Dispositif installé	Pérennisé	
Budget sectoriel	Augmentation allocation budgétaire eau de 0,8% à 2% du PIB	Min. Finances / MAHH	Part du budget national allouée (%PIB)	1,5% PIB	≥2% PIB	Dialogue politique FMI/BM. Besoins : 538M USD/an (10,5% PIB)
Nexus eau-agriculture	Schéma directeur intégré eau-agriculture (Compact Eau / AgriConnect / Simandou 2040). 126 000 ha hydro-agricoles ciblés.	MAHH / Min. Agriculture / BM	Schéma adopté ; comité conjoint opérationnel	Schéma adopté	Opérationnel	Convergence avec AgriConnect. PDACG 12 500 ha en cours.
Système d'information	MIS eau intégrant SEG, SNAPE, , collectivités	MAHH /	Plateforme déployée ; données publiées	Prototype opérationnel	Données accessibles en ligne	Composante 4 PEAG

ANNEXE 2 — Cadre de résultats du Compact Eau Guinée 2026–2030

** Indicateurs « safely managed » (P1.3, P1.4, P1.13, P1.14) : le JMP 2025 ne publie pas d'estimation pour la Guinée en raison de données d'enquête insuffisantes. Les valeurs utilisées proviennent des estimations du PEAG PAD (avril 2025).*

*** DAL rurale (P1.15) : le JMP 2025 modélise ~7% en 2024 (trajectoire de réduction rapide depuis 2015), mais les données d'enquête datent de 2018 (DHS). Les observations terrain de l'UNICEF et de la DNACV indiquent des taux significativement plus élevés (20–28%) en Haute Guinée et Moyenne Guinée. Ce cadre adopte une estimation conservatrice de >20% comme point de départ.*

Sources : JMP 2025 (eau et assainissement basiques) ; PEAG PAD 2025 (safely managed, NRW, branchements) ; UN-Water (ODD 6.5) ; FAO AQUASTAT (ODD 6.4.2) ; Min. Finances (budget).

Code	Indicateur	Source	Base 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Projet d'ancrage	Fréquence	Responsable
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU COMPACT											
OC.1	Personnes bénéficiant d'un accès amélioré à l'eau potable	JMP 2025 / SEG / SNAPE	10,93M	12,82M	13,83M	14,88M	15,97M	17,11M	PEAG + SNAPE II	Annuelle	MAHH
OC.2	Personnes bénéficiant d'un assainissement basique	JMP 2025 / DNACV	4,83M	7,56M	9,03M	10,56M	12,16M	13,83M	PEAG / PN-AEUE	Annuelle	DNACV
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS : ACCÈS À L'EAU POTABLE (S1 + S3)											
P1.1	Accès eau basique — Urbain (%)	JMP 2025	93%	93%	94%	96%	97%	98%	PEAG	Annuelle	SEG
P1.2	Accès eau basique — Rural (%)	JMP 2025	62%	66%	70%	75%	80%	85%	SNAPE II	Annuelle	SNAPE
P1.3	Eau gérée sûrement — Urbain (%)	PEAG est.*	48%	50%	54%	58%	62%	65%	PEAG	Annuelle	SEG
P1.4	Eau gérée sûrement — Rural (%)	PEAG est.*	17%	20%	23%	28%	31%	35%	SNAPE II	Annuelle	SNAPE
P1.5	Eau par réseau (piped) — National (%)	SEG / PEAG	30%	30%	35%	40%	48%	55%	PEAG + BEI + EBI	Annuelle	SEG
P1.6	NRW — Pertes réseau SEG (%)	SEG / AREE	44–48%	38%	34%	32%	30%	28%	PEAG Comp.2	Trimestrielle	AREE

Code	Indicateur	Source	Base 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Projet d'ancrage	Fréquence	Responsable
P1.7	Durée service/jour — Conakry (h)	SEG	6h/j	8h/j	10h/j	12h/j	14h/j	16h/j	PEAG Comp.1	Trimestrielle	SEG
P1.8	Branchements réalisés PEAG (cumulé)	UGP-PEAG	**0**	1000	3 000	15 000	32 000	37 500	PEAG + BEI	Trimestrielle	UGP
P1.9	Points d'eau ruraux fonctionnels (%)	SNAPE	60–70%	72%	75%	78%	82%	85%	SNAPE II	Annuelle	SNAPE
P1.10	Taux recouvrement SEG (%)	SEG / AREE	~55%	65%	72%	78%	83%	85%	PEAG Comp.2	Trimestrielle	AREE
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS : ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE (S3)											
P1.11	Assainissement basique — Urbain (%)	JMP 2025	48%	52%	56%	60%	65%	70%	PN-AEUE / PEAG	Annuelle	DNACV
P1.12	Assainissement basique — Rural (%)	JMP 2025	23%	28%	34%	42%	48%	55%	PN-AEUE / ATPC	Annuelle	DNACV
P1.13	Assainissement géré sûrement — Urbain (%)	PEAG est.*	27%	33%	36%	39%	42%	45%	BID/Maroc/Guinée	Annuelle	DNACV
P1.14	Assainissement géré sûrement — Rural (%)	PEAG est.*	16%	26%	31%	35%	40%	45%	PN-AEUE / ATPC	Annuelle	DNACV
P1.15	Défécation à l'air libre — Rural (%)	Estim. conserv.**	>20%	17%	15%	12%	8%	<5%	ATPC / UNICEF	Annuelle	DNACV
P1.16	Hygiène basique — National (%)	JMP 2025	~36%	48%	52%	58%	64%	70%	PEAG / UNICEF	Annuelle	DNACV
P1.17	Écoles avec installations WASH améliorées (cumulé)	UGP-PEAG	0	0	180	280	430	400	PEAG	Annuelle	MAHH
PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE : GIRE, FOUTA-DJALON, NEXUS MINES (S7)											
P3.1	Degré GIRE (ODD 6.5.1) (%)	UN-Water	40%	46%	50%	52%	56%	60%	PEAG Comp.3	Bi-annuelle	DNH
P3.2	Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2) (%)	UN-Water	79%	81%	83%	85%	88%	90%	ABN / OMVG	Bi-annuelle	DNH

Code	Indicateur	Source	Base 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Projet d'ancrage	Fréquence	Responsable
P3.3	Prélèvement / ressources (ODD 6.4.2) (%)	FAO AQUASTAT	1,4%	1,6%	1,8%	≤2%	≤2,2%	≤2,5%	DNH	Annuelle	DNH
P3.4	Stations hydrométriques opérationnelles	/ DNH	~50	50	100	10	160	200	PEAG Comp.3	Annuelle	
P3.5	Bassins avec plans de gestion adoptés (sur 23)	/ DNH	3	9	9	8	11	14	PEAG Comp.3	Annuelle	
P3.6	Cadre nexus eau-mines	MAHH / Min. Mines	Inexistant	Projet de Texte	Adopté	Opérationnel	Opérationnel	≥50M USD/an	NRM P168613	Annuelle	MAHH
P3.7	Surface protégée Fouta-Djalon (ha cumulés)	Min. Envir. / GEF	**100000ha Menacé**	+15 000	+30 000	+50 000	+75 000	+100 000	GEF / FVC	Annuelle	Min. Envir.
P3.8	Code de l'Eau révisé	MAHH	En révision	Projet finalisé	Soumis CNT	Adopté	Textes app.	En vigueur	PEAG Comp.2	Annuelle	MAHH
P3.9	CNE opérationnelle	MAHH / Primature	Non opérationnelle	Réactivée	Opérationnelle	Opérationnelle	Opérationnelle	Opérationnelle	Compact	Annuelle	MAHH
INDICATEURS TRANSVERSAUX — GOUVERNANCE ET FINANCEMENT											
TR.1	Part budget national eau (% PIB)	Min. Finances	~0,8%	1,0%	1,2%	1,5%	1,8%	≥2%	DPO / FMI	Annuelle	Min. Fin.
TR.2	Redevances minières eau collectées (M USD/an)	MAHH / Min. Mines	0	**5**	**15**	**25**	**40**	≥50	NRM / Compact	Annuelle	MAHH
TR.3	Investissements privés mobilisés (M USD cumulé)	MAHH / IFC	0	30	70	130	200	≥270	IFC / MIGA	Annuelle	MAHH
TR.4	Emplois créés secteur eau (dont % femmes)	MAHH	—	8 000	14 000	20 000	25 000	30 000 (40%F)	Compact	Annuelle	MAHH
TR.5	Investissement annuel EHA (M USD)	MAHH / Min. Fin.	~80	250	380	450	450	450	Toutes sources	Annuelle	Min. Fin.
TR.6	Revue Compact réalisée	Comité pilotage	—	Rapport an.1	Rapport an.2	Revue mi-parcours	Rapport an.4	Évaluation finale	Compact	Annuelle	MAHH